

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Surodorant désinfectant.

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

· **Emploi de la substance / de la préparation :** mélange

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

· **Service chargé des renseignements:** Commercial

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07



GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Isodécanol éthoxylé
 Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium
 Mélange d'alcools terpéniques et d'hydrocarbures terpéniques
 Methyl cyclo myrcetone
 Limonène
 Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange composé des substances dangereuses ci-dessous :

· Composants dangereux:

CAS: 68956-56-9 EINECS: 273-309-3 Reg.nr.: 01-2119980606-28	Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-<25%
CAS: 9043-30-5 Reg.nr.: 02-2119552461-55	Isodécanol éthoxylé ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	5-10%
	Mélange d'alcools terpéniques et d'hydrocarbures terpéniques ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 68424-85-1	Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Acute Tox. 4, H302	<5%
CAS: 9157-30-3 Numéro CE: 915-730-3 Reg.nr.: 01-2119489989-04	Methyl cyclo myrcetone ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-5%
	Composition parfumante ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	< 2%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 2)		
CAS: 31906-04-4 EINECS: 250-863-4 Numéro index: 605-040-00-8	Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde ⚠ Skin Sens. 1A, H317	< 0,05%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-029-00-7	d-limonène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	< 0,15%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Équipement de protection individuel.
- **Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 3)

Eau

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.• **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température minimale de stockage : > 0° C

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Equipement de protection individuel:**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

• **Protection des mains:**



Gants de protection obligatoires (EN 374)

• **Matériau des gants**

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 4)

Recommandé : caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques obligatoires (EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Aspect:
Forme: Liquide opaque

Couleur: Ambré

· Odeur: Pin

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: 3 - 4

· Changement d'état
Point de fusion/point de congélation: Non applicable.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable.

· Point d'éclair: 57 °C

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Densité à 20 °C: 0,98 g/cm³
· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau: Soluble

· 9.2 Autres informations Le produit n'entretient pas la combustion - test UN L.2 (cf. CLP Annexe I, point 2.6.4.5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

· Indications complémentaires:

Ne pas chauffer à flamme nue ni exposer les vapeurs à une flamme ou à toute autre source d'ignition.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 5)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Toxique pour les organismes aquatiques.
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (No.-CAS: 68424-85-1) :
CE 50: 0,016 mg/l (daphnies) (OCDE 202 (toxicité daphnies CE 50 48h))
CE 50r: 0,049 mg/l (algues) (OCDE 201 (toxicité algues CE 50r 72h))
CL50: 0,93 (poisson) (method US-EPA (toxicité aquatique CL 50 -96h))
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau : soluble
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.
La réutilisation de l'emballage est proscrite.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
15 01 10*: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA  · Classe · Étiquette	9 Matières et objets dangereux divers. 9
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Code danger: · No EMS:	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5 L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

(suite de la page 7)

· (Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Références législatives :
 - **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**
Tableau n°65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique
 - **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**
Substance(s) active(s) : chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium : CAS n° 68424-85-1 : 44,1 g/l (TP2)
 - **Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :**
Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.
 - **Installations classées pour l'environnement (nomenclature ICPE) :** 4510 et 4511
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
26093-E1

- **Phrases R et/ou H pertinentes:**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Marketing
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 8

Révision: 15.07.2020

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL SLC BACTERICIDE PIN DES LANDES

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**
Mise à jour selon le Règlement (UE) 2015/830.
Version CLP 1.8

(suite de la page 8)

FR